Envoyé en préfecture le 17/09/2026
Reçu en préfecture le 17/09/2026
Publié le
ID : 051-215103656-20260914-D39_26-DE

DEPARTEMENT DE LA MARNE
ARRONDISSEMENT D'EPERNAY
COMMUNE DE MUTIGNY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 14 Septembre 2026

L'an 2026, le 14 Septembre à 18h30 le Conseil Municipal s'est réuni en séance extraordinaire, après convocation du 7 Septembre 2026, sous la présidence de Monsieur Jean-Charles CUGNET, Maire.

Membres en exercice : 11 Membres présents : 10 Absent : 0 Excusé : 0
Nom des membres ayant participé au vote : CUGNET Jean-Charles – LAPERSONNE Caroline – HUMBERT Charles-Henri – HUSSON Xavier – ANDRIOLLO Sophie – SENS-SALIS Nicolas – ZIMMERLIN Mickael – BELINCI Giulia – FORT Céline – MEUNIER Tony **Absent :** néant **Excusé :** néant **Secrétaire de séance :** HUMBERT Charles-Henri

39-26
NOMINATION D'UNE PERSONNE RÉFÉRENTE POUR LE CIAS

Le Conseil municipal de la commune de Mutigny,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant la nécessité de désigner une personne référente de la commune auprès du Centre intercommunal d'action sociale (CIAS),

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

Article 1er :

De désigner Madame POCQUET Jessika en qualité de référente de la commune de Mutigny auprès du CIAS.

Article 2 :

Cette désignation prendra effet à compter de ce jour et pour la totalité du mandat actuel.

Article 3 :

Monsieur le Maire est chargé de transmettre la présente délibération au CIAS et d'effectuer toutes les démarches nécessaires.

Envoyé en préfecture le 17/09/2026
Reçu en préfecture le 17/09/2026
Publié le
ID : 051-215103656-20260914-D39_26-DE

Vote :

Pour : 10
Contre : 0
Abstention(s) : 0

Madame POCQUET Jessika n'a pas pris part aux discussions ni au vote

Adopté à l'unanimité

Extrait certifié conforme
au registre des délibérations

Le Maire,
Jean-Charles CUGNET



Publié en Sous Préfecture le 16 Septembre 2026
Affiché le 16 Septembre 2026